

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2020

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 novembre à 20h, sous la présidence de Monsieur Bruno CLOCHON, Maire.

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura GARRAUD, Mme Jacqueline ACTIS-PEIGNEY, M. Romain BITARD, Mme Annie COEFFEUR, M. Jean-Pierre DECHORGNAT, M. Marc DUPONT, Mme Martine HAIDON, Mme Clémentine GORGE, Mme Paulette MALAUDA.

M. Marc DUPONT a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18/09/2020

Le compte rendu de la réunion qui a été adressé à chaque Conseiller Municipal est adopté à l'unanimité sans observation.

2- Achat tracteur :

M. le Maire informe qu'il faut envisager l'achat d'un nouveau tracteur.

Suite à la proposition de 3 devis : DUMONTEAU- MICARD-DUBRANLE.

Le devis de M. DUBRANLE a été retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Marque VALTRA 88 CV-5200 heures	PRIX :	36 000 € TTC
	Reprise véhicule actuel :	- 8 000 € TTC
	Coût restant à charge :	<u>28 000 € TTC</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à entreprendre les démarches afin de faire le nécessaire.

3- Décision modificative/ Augmentation et transfert de crédits :

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation de crédits en fonctionnement pour la mise en place de la signalétique des chemins de randonnée. En investissement, un transfert de crédits permet d'abonder les comptes du matériel roulant, du matériel de voirie et du mobilier.

	Dépenses	Recettes
Fournitures petits équipements	1 000€	
Personnel titulaire	1 000€	
Personnel non titulaire	1 000€	
Immobilisations corporelles		3 000€
Fonctionnement	3 000€	3 000€
Autres bâtiments publics	-13 000€	
Matériel roulant	1 000€	
Matériel de voirie	7 000€	
Matériel informatique	2 000€	
Investissement	0€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'augmentation de crédits.

4- Amendes de police :

M. le Maire indique que les amendes de police servent à financer les équipements de voirie de la commune.

Un devis a été demandé pour équiper le village de Lascaux d'un panneau limitation de vitesse à 50 km/h, ainsi que 10 barrières de protection (pour animations et manifestations).

Le devis s'élève à **859.20 € TTC**.

Le conseil départemental (UTT Bourgneuf) a accordé une subvention de **401 €** soit un taux de 55.96 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat et la pose du panneau de signalisation.

La part restante après subvention sera financée sur les fonds propres.

5- Adhésion au CNAS :

Mme Laura GARRAUD, 2^{ème} adjointe sort de la salle pour éviter tout conflit d'intérêt, ayant un lien familial avec un agent concerné.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CNAS à compter de 2021.

6- Recensement population :

Les opérations de recensement prévues pour l'année 2021 sont reportées en 2022.

Il n'y a plus lieu de statuer sur la nomination de l'agent recenseur.

7-Suppressions et créations de postes : Adjoint administratif /Adjoint technique :

Mme Laura GARRAUD, 2^{ème} adjointe sort de la salle pour éviter tout conflit d'intérêt.

Considérant l'accroissement d'activité du secrétariat de la mairie, ainsi que l'accroissement d'activité des espaces et bâtiments ruraux,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 17h30 et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 20h à compter du 1^{er} février 2021, ainsi que la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet de 17h30 et la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non-complet de 20h à compter du 1^{er} février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les suppressions et créations des postes d'Adjoints, sous couvert de l'avis du comité technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.